



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 31
Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Brigitte POPARD
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Patrick BAUDEMENT

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François
REBSAMEN
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Hamid EL HASSOUNI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences Po Dijon) - Convention de partenariat - Années universitaires 2014-2017 - Prorogation - Avenant n°6 – Demande de subvention de fonctionnement et d'investissement 2023**

Dijon métropole réaffirme son soutien à l'enseignement supérieur, qui comme la recherche et le transfert de technologie, est un outil d'attractivité et de développement de notre territoire, et permet de donner à la capitale régionale une envergure nationale et internationale. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, Dijon métropole accompagne Sciences Po Paris-Campus de Dijon.

Depuis 2001, Dijon métropole, alors Grand Dijon, a soutenu, aux côtés de la Région Bourgogne à l'époque et de la Ville de Dijon, le 1er cycle Est-européen de Sciences Po Dijon. Le campus de Sciences Po Dijon compte aujourd'hui 267 étudiants, dont 174 sur site (promotions de 90 étudiants), de 34 nationalités différentes. Pour rappel, l'effectif de l'école en 2001 s'élevait à 35 étudiants.

En 2014, une convention cadre de partenariat, conclue pour les années universitaires 2014-2017, est renouvelée entre la Fondation Nationale des Sciences Politiques, le Grand Dijon et la Ville de Dijon afin de contribuer au financement du premier cycle Est-européen de Sciences Po Dijon à hauteur de 123 000 € par an, autour de 3 axes principaux :

- poursuivre le développement à Dijon d'un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort, et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;
- mobiliser les habitants, associations et entreprises de Dijon et de son agglomération, autour de la mise en place d'activités visant à développer la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne sur le territoire, contribuant ainsi au renforcement de la citoyenneté européenne tout en permettant d'agir localement ;
- développer la coopération avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, à travers la réalisation d'échanges de savoir-faire et la recherche de stratégies concertées pouvant avoir un effet structurant pour le Grand Dijon et la Ville de Dijon.

La convention cadre a fait depuis l'objet de 5 avenants de prolongation d'une année pour les années universitaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Au vu des atouts en terme d'attractivité de notre territoire que représente le campus universitaire de Sciences Po Dijon, avec des effectifs toujours croissants, il est proposé que Dijon métropole poursuive, avec la Ville de Dijon, son soutien à la Fondation et proroge la durée de la convention cadre de partenariat d'un an par un avenant N°6 conclu au titre de l'année 2023, prévoyant que Dijon métropole versera à la Fondation Nationale des Sciences Politiques au titre de 2023 :

- une subvention de fonctionnement de 123 000 € ;
- une subvention de loyer d'un montant de 32 000 €/an pour le Bâtiment universitaire occupé actuellement avenue Victor Hugo (loyer de 62 000 € par an) ;
- une subvention exceptionnelle d'investissement de 30 000 € pour participer à la remise à niveau des équipements informatiques et audiovisuels d'un montant de 57 000 € ;
- une subvention de 27 360 € destinée à la contribution au versement des bourses d'études pour les étudiants étrangers ;
- une subvention de 5 000 € pour soutenir les « projets collectifs » et les associations étudiantes du campus de Dijon dont les projets traitent de problématiques européennes ou internationales.

Soit un total :

- en fonctionnement de 187 360 €
- en investissement de 30 000 €

Dijon métropole soutient par ailleurs le projet d'installation du campus Sciences Po sur le site Maret par une contribution au CPER 2021-2027 de 3,1 M€ (2,1 M€ pour Sciences-Po et 1 M€ pour l'ESM), sur un montant total de 16 M€ (dont 12 M€ pour Sciences-Po et 4 M€ pour l'ESM).

Cette installation est prévue pour 2027 au plus tard.

Sciences Po a comme objectif d'y accueillir 330/350 étudiants dont 220/240 sur site, soit une progression sensible de ses effectifs étudiants par rapport à aujourd'hui.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°6 à la convention de partenariat intervenant entre La Fondation Nationale des Sciences Politiques, Dijon Métropole et la Ville de Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **d'attribuer** une subvention en fonctionnement, à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, de 187 360 € sur le budget de l'exercice 2023, et une subvention d'investissement de 30 000 € sur le budget de l'exercice 2023.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN